

## Assemblée Générale Ordinaire de l'OCM

vendredi 7 février à 18 h 30 • *Ti an Holl - Salle Prigent*

### Ordre du jour

- Émargement de la liste des présents et vérification des mandats,
- Rapport moral présenté par le président,
- Rapport financier présenté par le trésorier,
- Tarifications ateliers musicaux,
- Présentation des manifestations 2014,
- Élection des membres du Conseil d'Administration.

*Rappel* : Suite à l'adoption des nouveaux statuts lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire, le quorum n'est plus nécessaire pour la tenue de l'AG. Les propositions adoptées par les adhérents présents ou représentés auront valeur de décisions.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier. (seulement 2 pouvoirs par personne).

À l'issue de cette Assemblée Générale, les membres élus du Conseil d'Administration se réuniront afin d'élire le nouveau Bureau.

*N.B.* Seuls les membres à jour de leur cotisation et majeurs peuvent voter lors de l'assemblée générale, en vertu de l'article V des statuts.



## Les Contes du Samedi Soir

Hélène Briot, Nathalie Lorinquer et Vassili Ollivro - **Mille et une nuits**

samedi 15 février à 18 h • *Ti an Holl - Salle Prigent*

Tarifs : 5 €, 4 € et 3 €

Spectacle tout public

Laissons-nous transporter dans l'Orient du XIII<sup>e</sup> siècle...

Un univers peuplé de djinns, de sultans, de palais merveilleux, de jardins luxuriants, de volupté... Mais où les épreuves sont nombreuses et où la vie ne tient qu'à un fil...

Au fil des nuits, Chahrazade, la belle, raconte...

**Une dernière soirée dépaysante et envoûtante...**

*Billets en pré-vente à l'Office du Tourisme de Plestin les Grèves. Règlements en CB acceptés uniquement là-bas.*



## Concours de poésie "Au cœur des arts"

Gratuit

Printemps des poètes jusqu'au 28 février

Le concours est ouvert à toutes et à tous, que vous soyez de Plestin ou d'ailleurs.

Trois catégories seront distinguées : enfants, jeunes et adultes.

La participation sur le thème Au cœur des arts consiste en un poème en expression libre, rédigé en français ou en breton, ne dépassant pas une feuille A4, manuscrit ou dactylographié.

Le 1<sup>er</sup> prix se verra remettre un abonnement d'un an à la médiathèque de Plestin-les-Grèves et une publication de son poème. Les participants recevront une impression de leur œuvre. Par leur participation au concours, les candidats acceptent la publication non rémunérée de leurs œuvres à des fins artistiques et culturelles.

Chaque candidat doit envoyer son poème ainsi que ses coordonnées et âge par courriel [tianholl@plestinlesgreves.com](mailto:tianholl@plestinlesgreves.com)